

PLAN DE DÉCONFINEMENT

Organisation de la vie quotidienne

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Cinéma et théâtres				 À définir fin mai
Médiathèques, bibliothèques et petits musées				
Grands musées				 À définir fin mai
Forêts				
Parcs et jardins				Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Plages et lacs				 À définir fin mai
Salles de sport, salles des fêtes et polyvalentes				 À définir fin mai
Colonies de vacances, camps, etc.				 À définir fin mai
Mariages et cérémonies	 Reportés (sauf urgence)	 Reportés (sauf urgence)		 À définir fin mai
Lieux de cultes	 Sans cérémonie	 Sans cérémonie		 À définir fin mai
Cérémonies funéraires	 Moins de 20 personnes	 Moins de 20 personnes		 À définir fin mai
Cimetières				
Rassemblements de plus de 10 personnes				 À définir fin mai
Événements de plus de 5000 personnes		 Interdit jusqu'au 31 août		 Interdit jusqu'au 31 août

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
DÉPLACEMENTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Dans l'espace public	 Sauf dérogation			
En transports en commun (masques obligatoires)	 Sauf dérogation		 Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation	
Longue distance (> 100 km)	 Sauf dérogation		 Limitée aux motifs impérieux familiaux et professionnels (Attestation)	 À définir fin mai

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
COMMERCES		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Commerces (hors marchés en plein air, restaurants, etc.) et centres commerciaux < 40 000 m ²	 Uniquement de première nécessité		 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture en cas de non-respect (Marque recommandée pour les professionnels et les clients)	
Marchés en plein air	 Possibilité d'ouverture à la suite du Préfet		 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le Préfet	
Centres commerciaux > 40000m ²			 Fermeture possible par le Préfet en cas de zone de circulation épidémique	 À définir fin mai
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.			 Sous réserve du respect des règles sanitaires	
Bars, cafés, restaurants				 À définir fin mai

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
ÉCOLES ET CRÈCHES		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Crèches	 Accueil des enfants de personnels essentiels (0-3 ans max)	 Réouverture dans la limite de groupes de 10 enfants (Masques obligatoires pour les personnels)		
Maternelles		 Ouverture Limite de 15 élèves par classe		
Élémentaires		 Ouverture Limite de 15 élèves par classe		
Collèges		 En commençant par les 6 ^{es} Limite de 15 élèves par classe (Masques obligatoires)		Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Lycées				Déclasse fin mai pour l'ouverture des lycées en commençant par les lycées professionnels

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
TRANSPORTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Transports en commun urbain	 Offre réduite uniquement pour les déplacements autorisés	 En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et rendez-vous médicaux (Port du masque obligatoire)		
Transports inter-régionaux	 Offre réduite uniquement pour les déplacements autorisés	 Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux (Port du masque obligatoire)		 À définir fin mai
Avions	 Offre réduite uniquement pour les déplacements autorisés	 Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux (Port du masque obligatoire)		 À définir fin mai
Taxis / VTC	 Uniquement pour les déplacements autorisés	 Limitation du nombre de passagers (Port du masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager)		

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
SPORTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Sport individuel à l'extérieur	 Sauf activités physiques à moins de 10m, permettant moins d'effort	 Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale		 Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale
Sport individuel à l'intérieur (gymnases, piscines)				 À définir fin mai
Sports collectifs et de contact		 Liste établie par le ministère		 À définir fin mai
Sports collectifs professionnels		 Fin de la saison 2019/2020		 Fin de la saison 2019/2020